

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 19 décembre 2023.

Sont présents(es) : Sièges #1 - Gilles Ouellet / Sièges #3 - Stéphanie Bard / Sièges #4 - Francine Bard / Sièges #5 - Gabriel D'Anjou

Est/sont absents(es) : Sièges #2 - Marilyne Lévesque / Sièges #6 - Danielle D'Anjou

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Un avis public de cette séance a été donné et un avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 11 décembre 2023.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

479-12-23

2 - Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Francine Bard et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Adoption de l'ordre du jour
- 3 - Présentation et adoption du budget de l'exercice financier 2024 et du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026
- 4 - Période de questions
- 5 - Clôture et levée de la séance

480-12-23

3 - Présentation et adoption du budget de l'exercice financier 2024 et du Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954, par. 1, du Code municipal, le conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière 2024 et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter un programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné, conformément à l'article 956 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet l'adoption du budget

EN FAVEUR madame Francine Bard et monsieur Gabriel D'Anjou;

EN DÉFAVEUR madame Stéphanie Bard;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST RÉSOLU, à la majorité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget de l'exercice financiers 2024, prévoyant les dépenses et les revenus suivants :

Dépenses	2024
	\$
Administration générale	299 852
Sécurité publique	104 824
Transport	328 588
Hygiène du milieu	220 247
Santé et bien-être	7 000
Aménagement, urbanisme	96 178
Loisirs et culture	70 792
Frais de financement	27 866
Remboursement dette à long terme	34 000
Activités d'investissement	22 000
Réserve financière et fonds réservés	(1 500)
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	1 209 847

Revenus	2024
	\$
Taxe foncière générale	562 894
Taxe spéciale mise aux normes Q2r22	40 000
Tarifcation vidange fosses septiques	24 500
Tarifcation matières résiduelles, organiques et recyclables	87 716
Tarifcation égout et vidange des étangs aérés	75 713
Paiement tenant lieu de taxes	13 415
TRANSFERTS	
Péréquation	129 152
Entretien réseau routier municipal	127 254
Autres transferts	116 617
Services rendus aux organismes municipaux	10 086
Autres services rendus	5 500
Imposition des droits, licences et permis	5 500
Amendes, pénalités et revenus d'intérêts	11 500
TOTAL DES REVENUS	1 209 847

QUE le conseil adopte le Programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026 suivant :

IMMOBILISATIONS 2024	Fonds général	Surplus libre	Sub-vention	Surplus affecté	Total
Chemins municipaux		60 000 \$	540 000 \$		600 000 \$
Lumières de rues	5 000 \$				5 000 \$
Meubles Local des jeunes et équipement volet 2 FRR	7 000 \$		28 000 \$		35 000 \$
Rénovation sous-sol centre communautaire			43 000 \$		43 000 \$
Rénovation sous-sol de l'édifice du Parc Garneau			35 000 \$		35 000 \$
Modules de jeux pour le Parc Garneau				21 500 \$	21 500 \$
Locaux garderie	10 000 \$		25 000 \$		35 000 \$
Devis pour mise à niveau du système d'épuration			28 000 \$		28 000 \$
Changer portes extérieures de l'usine, réservoir de sulfate			16 000 \$		16 000 \$
Total de l'année 2024	22 000 \$	60 000 \$	715 000 \$	21 500 \$	818 500 \$
IMMOBILISATIONS 2025					
Chemins municipaux			500 000 \$		500 000 \$
IMMOBILISATIONS 2026					
Chemins municipaux			500 000 \$		500 000 \$

ADOPTÉ

4 - Période de questions

Quelques questions de l'assistance.

481-12-23

5 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Gabriel D'Anjou et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée.

La séance extraordinaire d'adoption du budget et du Programme triennal d'immobilisations est levée à 19 h 53.

ADOPTÉ

Gilles DesRosiers, maire

Sylvie Dionne, dir. gén./gref.-trés.

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière